

L'évitement fiscal depuis le Luxembourg : la filière canadienne

Annexe méthodologique

COLIN PRATTE, chercheur

SOPHIE ELIAS-PINSONNAULT, chercheuse associée

Table des matières

p. 03. Considérations méthodologiques

p. 07. Schémas de planification fiscale par dette intra-groupe transfrontalière

p. 10. Lexique

Considérations méthodologiques

Ce document présente les choix méthodologiques retenus à l'occasion de la compilation des données comptables des filiales luxembourgeoises des entreprises canadiennes citées. Les étapes de la recherche sont expliquées dans un ordre chronologique, que le tableau 1 présente.

Tableau 1

Chronologie de la collecte de données

Étape	Outil principal mobilisé
Identification des filiales luxembourgeoises des entreprises canadiennes	Base de données Refinitiv Eikon
Extraction des documents comptables des filiales	Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg
Compilation des informations comptables	Microsoft Excel
Traitement et interprétation des données	Articles scientifiques et rapports de recherche

Identification des filiales établies au Luxembourg

Le caractère public de la structure d'une entreprise varie selon sa forme juridique. Les informations relatives aux filiales d'une entreprise cotée en Bourse sont publiques, alors que celles concernant les entreprises privées non cotées ne le sont pas. Ces deux formes d'entreprises apparaissent dans la recherche, et ont conduit à deux méthodes d'identification des filiales luxembourgeoises.

ENTREPRISES COTÉES EN BOURSE

Nous avons recherché dans la base de données financières Refinitiv Eikon les structures d'entreprise de plus de 100 compagnies cotées à la Bourse de Toronto, et retenu celles ayant des filiales actives au Luxembourg. La base de données Refinitiv Eikon ne répertorie que les filiales encore actives, et n'affiche pas les filiales qui ont été fermées. Afin d'identifier des entreprises canadiennes ayant déjà eu des activités au Luxembourg, nous avons procédé par une recherche par mot-clé dans le Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg, qui répertorie pour sa part l'ensemble des filiales actives ou inactives établies sur son territoire. Les filiales luxembourgeoises passées d'entreprises canadiennes qui ont pu être identifiées sont celles dont le nom était semblable à celui de la société mère canadienne. Par exemple, les entreprises Cascades et Québecor ont respectivement été présentes au Luxembourg de 2004 à 2016 et de 1998 à

2010. L'identification de ces filiales luxembourgeoises passées a été possible seulement parce que des éléments de leur nom renvoyaient à celui de la société mère. Ensuite, la certification du lien de propriété présumé entre la filiale luxembourgeoise et la société mère a été confirmée par la lecture des états financiers du Luxembourg, qui indiquent à divers endroits le lien de filiation avec la société mère. Il est donc possible que des entreprises canadiennes cotées en Bourse ayant déjà été actives au Luxembourg n'aient pas été identifiées parce que l'appellation de leur filiale luxembourgeoise n'était pas liée à celle de la société mère.

ENTREPRISES NON COTÉES EN BOURSE

L'identification de filiales luxembourgeoises d'entreprises privées canadiennes non cotées en bourse a suivi la même méthode que pour les entreprises cotées en Bourse ayant eu par le passé des filiales au Luxembourg. Les cas des entreprises québécoises Lassonde, Groupe Biscuits Leclerc et Cavalia, toutes privées et non cotées en Bourse, représentent des exemples d'identification par recherche de noms similaires. Les filiales Lassonde Luxembourg, Leclerc Foods Luxembourg et Cavalia Luxembourg S.à r.l. ont en effet des appellations semblables à celle de leur société mère. Le lien de propriété a ensuite été confirmé par les documents comptables luxembourgeois, dont l'extrait suivant tiré des états financiers de Lassonde Luxembourg est un exemple.

The accounts of the Company are included in the consolidated accounts of Industries Lassonde Inc., forming the largest body of undertakings of which the Company forms a part as a indirect subsidiary undertaking. The registered office of that company is located at 755, rue Principale, Rougemont, Qc JoL 1Mo, Canada, where the consolidated financial statements are available.

Compilation des données comptables

CHOIX DES DONNÉES COMPILÉES

Les états financiers préparés par les entreprises du Luxembourg suivent des normes comptables dictées par le Grand-Duché. Or, la présentation et le contenu des informations variaient sensiblement d'une filiale à l'autre. Alors que certaines publiaient de façon très détaillée les impôts acquittés, d'autres omettaient ces informations. Cette variation a déterminé les informations ayant fait l'objet d'une consolidation groupée. En effet, puisque toutes les filiales affichaient les colonnes comptables des actifs et des profits nets, ces catégories ont pu être cumulées et présentées aux tableaux 1 et 2 de la recherche. À l'inverse, les informations relatives à l'impôt acquitté ou aux dividendes retirés ont été collectées lorsqu'elles

existaient, et présentées sous forme de quelques cas types dans la section des résultats de recherche.

Le tableau 1 présente les actifs luxembourgeois respectifs des multinationales recensées. L'année 2021 a été retenue puisque la collecte de données s'est déroulée durant l'hiver 2023 et que les états financiers du Luxembourg pour l'année 2022 ont été publiés au Registre de commerce et des sociétés en juillet 2023.

PRÉCAUTIONS PRISES POUR ÉVITER LA DOUBLE COMPTABILITÉ

Le principal écueil de la collecte des données comptables du Luxembourg est celui de la possible double comptabilité des actifs et des profits nets de filiales du même groupe. La planification fiscale des entreprises implique souvent plusieurs filiales au Luxembourg, lesquelles entretiennent des liens de propriété entre elles impliquant des transferts de profits nets sous forme de dividendes. Par exemple, les états financiers de la filiale Bain Dollorama (Luxembourg) Two précisent qu'elle détient 100 % de la filiale Bain Dollorama (Luxembourg) One. Dans ces cas, les actifs et profits nets de seulement l'une des deux filiales ont été comptabilisés aux tableaux 1 et 2 de la note.

Parfois, les états financiers des filiales du Luxembourg ne sont pas explicites sur les liens de propriété entre les filiales d'un même groupe. Dans ces situations de doute, les actifs et les profits nets de filiales luxembourgeoises d'un même groupe ont été écartés, de manière à éviter tout cas possible de double comptabilisation. Par exemple, sept filiales du Luxembourg ont pu être reliées à la Banque TD,

Tableau 2

Extrait des états financiers de Bain Dollorama (Luxembourg) Two

Undertakings in which the Company holds at least 20% in their share capital are as follows:

Undertaking's name (legal form)	Registered office	Ownership %	Last balance sheet date	Net equity at the balance sheet date of the company concerned (EUR)	Profit or loss of the last financial year (EUR)
Bain Dollorama (Luxembourg) One	Luxembourg	100%	31/01/2011	15,593,039	367,083,669

mais seulement deux d'entre elles ont fait l'objet d'une comptabilisation aux tableaux 1 et 2 puisque les cinq autres étaient des sous-filiales ou encore ne présentaient pas d'informations suffisantes pour déterminer leur position hiérarchique.

Fiabilité des données

Les états financiers du Luxembourg à l'origine des données présentées dans la recherche ne sont pas systématiquement audités par des firmes comptables. Cette absence d'audit génère un degré d'incertitude sur la fiabilité des

données, bien qu'elles aient toutes été produites par les entreprises elles-mêmes. À cet effet, la quasi-totalité des états financiers qui n'étaient pas l'objet d'audit externe comportaient une mention précisant que les présentes données comptables étaient incluses dans les états financiers globaux de la société mère, étant pour leur part contrôlés systématiquement par des auditeurs externes. Cet audit indirect diminue le degré de probabilité d'erreurs comptables dans les chiffres présentés par les entreprises. L'image suivante constitue un exemple de renvoi à des rapports audités. Elle présente un extrait des états financiers de la filiale CL Luxembourg Capital Management S.à r.l., propriété de l'entreprise canadienne Great-West Lifeco, détenue à environ 70 % par Power Corporation du Canada.

The Company has a Barbados branch, denominated CL Luxembourg Management S.à r.l., Barbados Branch (the "Branch") registered at Cedar Court, Wildey, St Michael BB14006 Barbados, W.I. The accounts of the Branch are included in the annual accounts of the Company.

The Company is included in the consolidated accounts of Great-West Lifeco Inc. forming the largest body of undertakings of which the Company forms a part as an indirect subsidiary undertaking. The consolidated accounts can be obtained at the registered office of that company, which is located at 100 Osborne Street North, Winnipeg, Manitoba, Canada R3C 1V3.

In addition, the Company is included in the consolidated accounts of 4073649 Canada Inc. forming the smallest body of undertakings included in the body of undertakings referred to in the above-mentioned paragraph of which the Company forms a part as direct subsidiary undertaking. The consolidated accounts can be obtained at the registered office of that company, which is located at 330 University Avenue, Toronto, Canada M5G 1R8.

Les états financiers de CL Luxembourg Capital Management S.à r.l. ne sont pas audités par une firme externe, mais sont inclus dans les comptes d'autres entreprises supérieures du groupe dont l'entité ultime est certainement auditée.

L'estimation du taux d'imposition

La catégorie « profits nets » apparaissant aux états financiers des filiales du Luxembourg ne correspond pas au revenu imposable. Ce revenu imposable est souvent inférieur à la donnée comptable des profits nets, puisqu'un ensemble de déductions diminuent le montant des bénéfices sujet à imposition. Cette donnée fiscale n'apparaît pas dans les états financiers du Luxembourg. Ainsi, lorsqu'un taux d'imposition a été produit dans la recherche au moyen du rapport entre les impôts acquittés et les

a CL Luxembourg Capital Management S.à r.l., *Abridged Balance Sheet*, Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg – Dépôt L220156158, 2021, drive.google.com/file/d/1nImOE8cBRMz2n-zN8koNFwIMkw4g-Mkqt/view?usp=sharing, p. 12.

profits nets déclarés, le taux avancé représente une estimation qui ne correspond pas nécessairement au taux réel payé. Or, nous avons tout de même choisi de produire ce calcul, puisqu'en raison des taux d'imposition effectifs très bas, un scénario où les déductions diminueraient de moitié les profits nets imposables produirait tout de même un taux d'imposition très inférieur aux taux d'imposition usuels observables au Canada et ailleurs.

La conversion des devises

Les états financiers du Luxembourg sont libellés dans différentes devises. La recherche a rencontré quatre monnaies différentes : le dollar américain, la livre sterling, l'euro et le dollar canadien. La conversion des devises en dollars canadiens a été accomplie au moyen du taux de change moyen annuel de l'année correspondante. Ainsi, lorsqu'une entreprise déclarait des profits nets annuels sur 10 ans libellés en dollars américains, chaque année comptable a été convertie selon le taux de change annuel correspondant.

Remarques générales sur l'interprétation des données

À aucun moment, nous ne suggérons que les stratégies d'évitement fiscal pratiquées par les multinationales citées enfreignent la loi. Au contraire, le principal scandale de l'évitement fiscal est précisément son caractère légal, dont la genèse est le fait d'un régime de droit fiscal national et international complaisant envers une certaine classe de contribuables.

Les modifications apportées à la convention bilatérale Canada-Luxembourg

Les ajouts se lisent comme suit : Préambule –

Entendant éliminer la double imposition en matière d'impôts visés par la [présente convention], et ce, sans créer de possibilités de non-imposition ou d'imposition réduite via des pratiques d'évasion ou de fraude fiscale/évitement fiscal (résultant notamment de la mise en place de stratégies de chalandage fiscal destinées à obtenir des allègements prévus dans la [présente convention] au bénéfice indirect de résidents de juridictions tierces).

Article 7 – Prévenir l'utilisation abusive des conventions

Nonobstant toute disposition de la [présente convention], un avantage au titre de la [présente convention] ne sera pas accordé au titre d'un élément de revenu ou de fortune s'il est raisonnable de conclure, compte tenu de l'ensemble des faits et circonstances propres à la situation, que l'octroi de cet avantage était l'un des objets principaux d'un montage ou d'une transaction ayant permis, directement ou indirectement, de l'obtenir, à moins qu'il soit établi que l'octroi de cet avantage dans ces circonstances serait conforme à l'objet et au but des dispositions pertinentes de la [présente convention].

Schémas de planification fiscale par dette intra-groupe transfrontalière

Les schémas suivants sont tirés des informations comptables du tableau 3, où la planification fiscale de cinq entreprises est illustrée sous forme graphique.

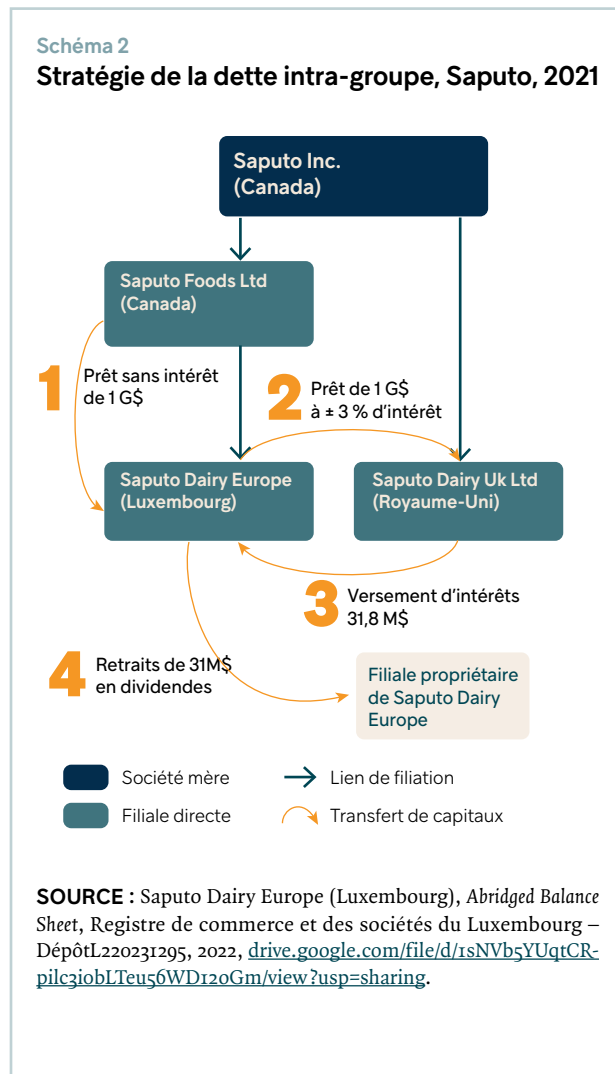
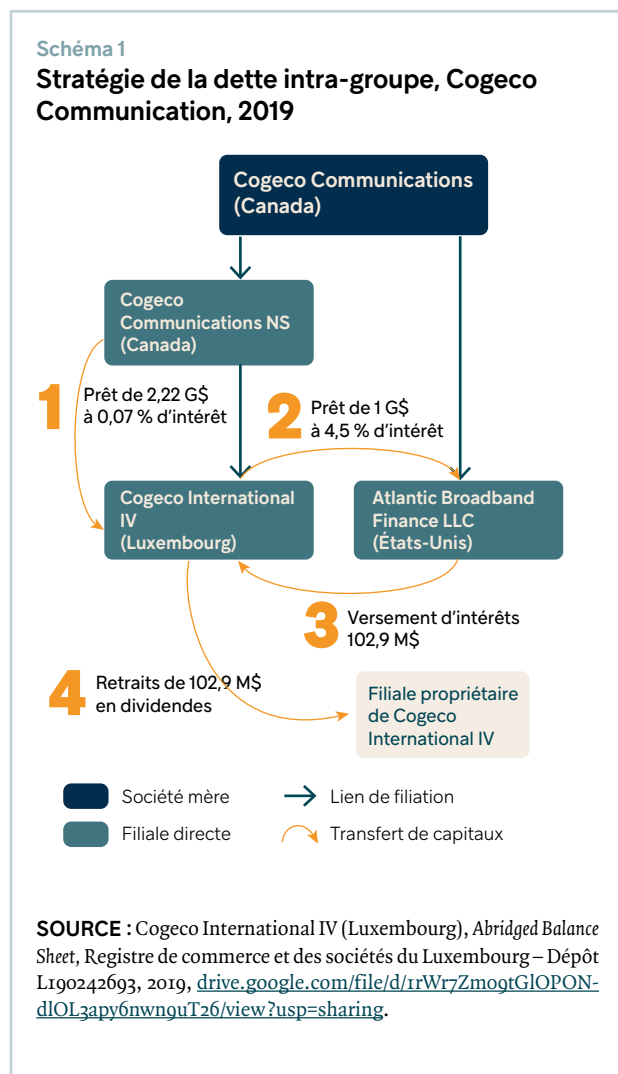
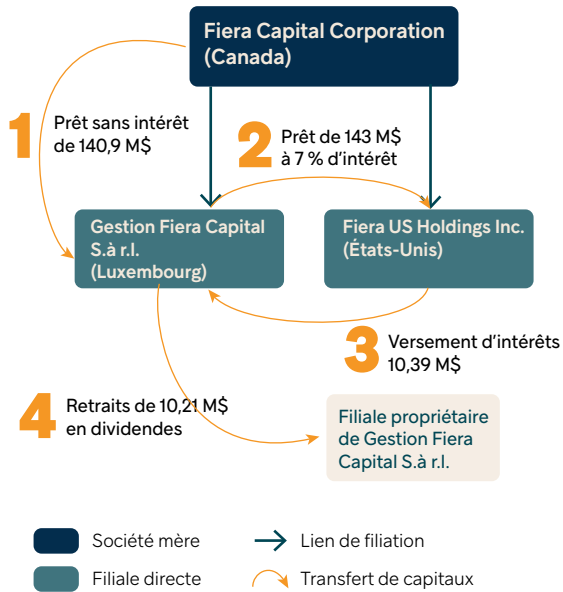


Schéma 4

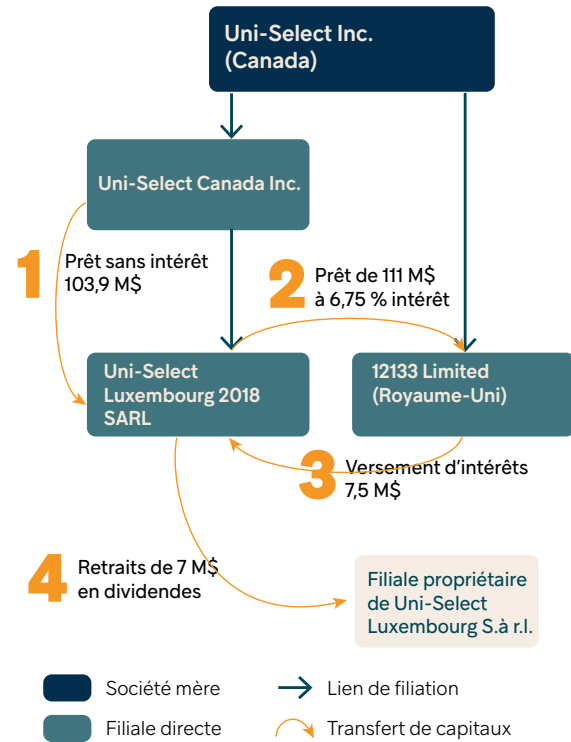
Stratégie de la dette intra-groupe, Fiera CAPITAL, 2021



SOURCE : Gestion Fiera Capital S.à r.l. (Luxembourg), Abridged Balance Sheet, Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg – Dépôt L220081441, drive.google.com/file/d/1fyUGTraWu8KiAKZgcULFzocrhiuQSFZW/view?usp=sharing.

Schéma 3

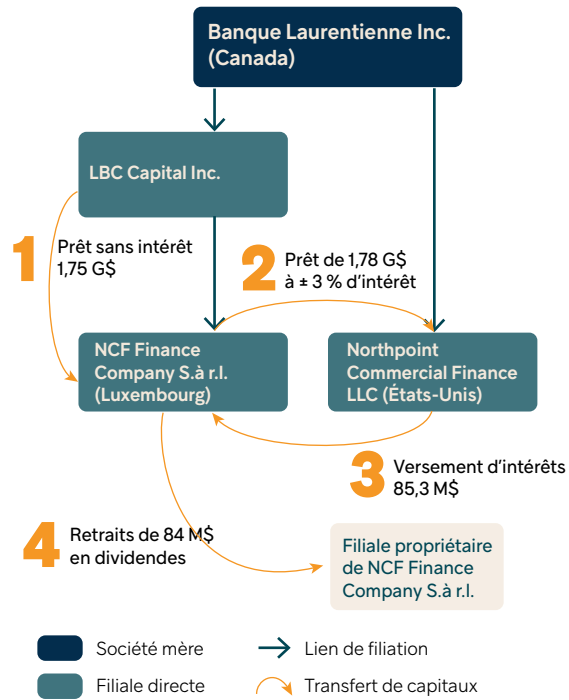
Stratégie de la dette intra-groupe, Uni-Select, 2021



SOURCE : Uni-Select Luxembourg 2018 SARL, Abridged Balance Sheet, Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg – Dépôt L220132174, 2021, drive.google.com/file/d/1hNupbqMvanZgE6O2APL2oX7JOaxcRg7/view?usp=drive_link.

Schéma 5

Stratégie de la dette intra-groupe, Banque Laurentienne, 2019



SOURCE : Source : NCF Finance Company S.à r.l., *Abridged Balance Sheet*, Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg – Dépôt L190245663, [drive.google.com/file/d/1h88r6h3EgOCIAKOA-mIfM3x_BoY4Uw\]uN/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1h88r6h3EgOCIAKOA-mIfM3x_BoY4Uw]uN/view?usp=sharing).

Lexique

Base d'imposition

Montant total sujet à une ponction fiscale par l'autorité fiscale compétente. L'«érosion de la base d'imposition» est le terme à partir duquel l'OCDE cadre ses chantiers de lutte contre l'évitement fiscal, afin d'empêcher des contribuables fortunés de diminuer leur base d'imposition en transférant légalement des bénéfices vers des paradis fiscaux. L'acronyme anglais BEPS, pour «*Base erosion and profit shifting*», renvoie aux chantiers de l'OCDE.

Convention fiscale bilatérale

Entente légale entre deux pays précisant les mesures fiscales encadrant les échanges de capitaux entre les deux territoires. Les conventions bilatérales visaient initialement à éviter qu'une entreprise multinationale ne soit imposée deux fois pour une même activité. L'émergence des paradis fiscaux et des traités de non-double imposition les liant à d'autres pays a contribué à ce que ces traités deviennent des outils de planification fiscale centraux à l'évitement fiscal mondial.

Décision anticipée en matière fiscale

Énoncé écrit délivré par une autorité fiscale dont le but est de statuer sur la conformité de la planification fiscale d'un-e contribuable donné-e. Les décisions anticipées sont une pratique courante des grandes entreprises et sont aussi connues sous le nom de «rescrits fiscaux». Les LuxLeaks avaient révélé au grand jour les décisions anticipées obtenues par des entreprises (voir LuxLeaks).

Défiscaliser, défiscalisation

L'ensemble des opérations fiscales ayant pour but de diminuer les revenus sujets à imposition. L'évitement fiscal permet de générer des sommes importantes de revenus dits «défiscalisés».

Évasion fiscale

Réfère aux multiples stratégies ayant pour résultat de diminuer les obligations fiscales d'un-e contribuable, et dont les moyens utilisés contreviennent à la loi.

Évitement fiscal

Réfère aux multiples stratégies fiscales ayant pour résultat de diminuer les obligations fiscales d'un-e contribuable en violant l'esprit de la loi tout en respectant rigoureusement la lettre. L'évitement fiscal est légal, à moins qu'il ne soit jugé abusif par les autorités compétentes.

Filiales

Désigne l'ensemble des entreprises détenues entièrement par une société mère donnée. La création de filiales dans des paradis fiscaux est centrale à l'effectivité des stratégies d'évitement fiscal. Souvent, ces filiales n'auront aucune activité réelle et pas ou très peu de salariés, puisque leur existence n'est due qu'à des fins strictement fiscales, et non pas économiques.

LuxLeaks

Fuite d'informations fiscales survenue en 2014 ayant révélé 548 décisions fiscales anticipées délivrées par le gouvernement du Luxembourg. Les informations rendues publiques détaillaient différentes stratégies d'évitement fiscal pratiquées par 343 entreprises. La stratégie de la dette intra-groupe transfrontalière, observée et décrite dans la présente recherche, faisait partie des stratégies relevées en 2014.

Manque à gagner fiscal direct

Désigne les pertes fiscales découlant de stratégies d'évitement fiscal et d'évasion fiscale.

Manque à gagner fiscal indirect

Désigne les pertes fiscales découlant de la lutte contre l'érosion de la base d'imposition, dans le cadre de laquelle les États ont diminué de façon importante les taux d'imposition des sociétés afin de «concurrencer» les régimes fiscaux dérisoires des paradis fiscaux. Entre 1985 et 2018, la moyenne mondiale des taux d'imposition sur le revenu des entreprises a fondu de moitié, passant de 49 à 24 %. Selon une estimation récente, les pertes fiscales indirectes seraient jusqu'à 15 fois plus importantes que les pertes fiscales directes^a.

Paradis fiscal

Pays ou juridiction dont le régime fiscal permet à des entreprises multinationales et à de grandes fortunes privées étrangères d'y transférer des revenus afin de diminuer leurs contributions fiscales aux trésors publics où elles sont établies. Historiquement, les paradis fiscaux étaient situés dans de petits États insulaires; aujourd'hui, plusieurs États du Nord, dont le Luxembourg, sont assimilables à des paradis fiscaux.

Planification fiscale agressive

Synonyme d'évitement fiscal. Le terme «agressive» se distingue du terme «abusive», qui renvoie pour sa

a Javier GARCIA-BERNARDO et autres, «Multinational corporations and tax havens : evidence from country-by-country reporting», *International Tax and Public Finance*, vol. 28, n° 6, 2021.

part à une planification qu'une autorité fiscale pourrait juger non conforme à loi.

Prix de transfert

Stratégie d'évitement fiscal où une entreprise multinationale se vend à elle-même des marchandises ou des droits d'utilisation de propriété intellectuelle selon un prix permettant de transférer des bénéfices vers des États où ils seront peu imposés. Par exemple, une minière vendra d'abord ses minerais à vil prix à une filiale située dans un paradis fiscal afin que ses revenus déclarés dans le pays où se trouve la mine soient le plus bas possible et, ce faisant, le moins imposés. Les prix guidant les transactions intra-groupes sont sujets à une surveillance de la part des autorités fiscales concernées et ne doivent pas trop s'éloigner des cours réels du marché.

Règle générale anti-évitement

Article de loi enchâssé dans la plupart des régimes fiscaux des pays dont l'objectif est de prévenir l'évitement fiscal en établissant des critères permettant de le considérer comme abusif.

Stratégie de la dette intra-groupe transfrontalière

Stratégie d'évitement fiscal répandue où une entreprise multinationale crée une série de prêts et de dettes entre ses propres filiales afin de diminuer la somme de bénéfices imposables où elle mène des activités réelles. Les dépenses d'intérêts, déductibles d'impôts, sont ensuite transférées sous forme de revenus d'intérêts vers des États où elles seront peu ou pas imposées.

Taux d'imposition effectif

Réfère aux taux d'imposition auxquels les contribuables sont ultimement imposé-e-s, suivant leur planification fiscale respective. L'écart entre les taux d'imposition statutaire et effectif est généralement plus grand pour les contribuables fortuné-e-s, puisqu'ils et elles disposent de plus grands moyens financiers pour diminuer leurs revenus imposables. Les entreprises multinationales comptent parmi les contribuables parvenant à des taux d'imposition effectifs minimes.

Taux d'imposition statutaire

Réfère aux taux d'imposition prévus par la loi.

Transfert de bénéfices

Objectif des stratégies d'évitement fiscal, en vue duquel les bénéfices générés dans un pays où prévalent des taux d'imposition usuels sont transférés vers des États où ils seront peu ou pas imposés. Les transferts de bénéfices tirent parti des ententes fiscales évitant la double imposition en vigueur entre les pays concernés par les transferts.

Chaque nouveau scandale fiscal ou fuite de données est l'occasion pour la classe politique au pouvoir d'expliquer la complexité du phénomène, dont les solutions techniques et légales demandent temps et expertise. Or, les solutions à ce problème sont connues et certaines peuvent être mises en place à court terme. Dès lors que les solutions à un problème récurrent sont connues, la question devient celle de comprendre les obstacles politiques à leur mise en place.



INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES
1710, rue Beaudry, bureau 3.4, Montréal (Québec) H2L 3E7
514.789.2409 • iris-recherche.qc.ca

ISBN Imprimé 978-2-925112-47-1
ISBN PDF 978-2-925112-50-1